

MODALITES D'INSCRIPTION A TRANSMETTRE AUX CANDIDATS

B.A.F.A. – 1^{ère} Partie « Stage Théorique »

- L'association « Léo LAGRANGE » en collaboration avec le Comité Inter Entreprises THALES & ADHERENTS, propose une session de formation théorique au B.A.F.A. (Brevet d'Aptitude aux fonctions d'Animateurs) pendant les congés scolaires de l'Automne 2025.
- S'inscrire à ce stage c'est : être accompagné dans sa formation par une équipe de formation renforcée, être accueilli en internat dans un centre de vacances qui accueille des enfants à l'année.

Le public :

- Bien que le stage soit désormais accessible à partir de 16 ans, très peu d'organismes de séjours avec hébergement acceptent de prendre des mineurs en stage pratique. C'est également le cas au CIE (quelques centres de loisirs acceptent des stagiaires mineurs). Il faut aussi rappeler que le délai légal pour faire son stage pratique est de maximum 18 mois.
- En conséquence, le CIE recommande d'avoir 17 ans et 4 mois révolus au premier jour de la session. Cela permettra aux jeunes de passer le stage pratique dès l'année suivante en étant majeurs.

Le lieu :

- Centre de vacances du CIE : Le Domaine de La Forêt – Rue Sébastien Guiziou – 29750 LOCTUDY – Tel : 02.98.87.48.47.

Le point de regroupement :

- Aller : rendez-vous devant la gare SNCF de Quimper. Un car attendra les participants pour les acheminer jusqu'au centre.
- Retour : le car déposera le groupe devant la gare SNCF de Quimper.

Ce stage s'adressant à de futurs animateurs, le CIE n'assurera pas le transport ni l'accompagnement entre le domicile et le point de regroupement.

Les dates du stage :

- Du 25 octobre au 1er novembre inclus.
(Arrivée sur le centre le 24/10 au soir, départ le 01/11 en fin d'après-midi)

Le prix :

- 668,00 €, soit :
 - 230,00 € pour les frais de stage de formation pédagogique, incluant l'adhésion (Organisme agréé Léo Lagrange)
 - 438,00 € pour les frais d'organisation du CIE (pension complète, équipements et matériel à disposition et le transport en car entre Quimper et Loctudy)

Le trajet Paris / Quimper et Quimper / Paris reste à la charge du stagiaire.

La facturation :

- Une facture sera adressée avec la confirmation d'inscription directement sur le mail personnel de chaque stagiaire.
Attention : l'inscription ne sera considérée définitive qu'à réception au CIE du règlement avant le 25/09 (voir ci-dessous).

IMPORTANT : Tout désistement entraînera des frais à hauteur de 50% du prix du séjour, soit 334,00 €.

- Le CIE ne s'engage pas à prendre automatiquement en stage pratique les jeunes stagiaires ayant réussi leur stage théorique. Par contre, le CIE constituera un fichier spécifique à disposition des Directeurs.
- Afin d'ouvrir ce stage de manière équitable à tous les jeunes, quel que soit leur lieu de résidence, le CIE propose une prise en charge de la différence entre le coût réel du transport SNCF (domicile / Quimper aller/retour) et le tarif Paris/Quimper (aller/retour - base SNCF 2^{ème} classe). Le remboursement s'effectuera au retour sur présentation du

billet SNCF exclusivement, par le CIE avant le 31 janvier suivant.
Aucun remboursement ne sera fait après cette date.
Exemple fictif : Pierre dépense 160 € pour un billet SNCF A/R Paris/Quimper Yves dépense 200 € pour un billet SNCF A/R Lille/Quimper, la prise en charge d'Yves sera de : $200\text{€} - 160\text{€} = 40\text{€}$

Modalités d'inscription :

- Dès le 23/06 : validation de l'inscription dès réception de la fiche transmise au CIE en fonction des places disponibles.
- Le 10/09 : envoi par mail au futur stagiaire de la procédure d'inscription avec la facturation. Les inscriptions se feront directement sur le site Léo Lagrange, mais le règlement total sera à retourner au CIE.
- Le 25/09 : date limite de réception au CIE du règlement.

Les stagiaires devront apporter leur propre petit matériel (stylo, carnet...)

###